

Communiqué, vendredi 30 octobre 2020



**Conformément aux dispositions fixées par le Gouvernement, l'Institution des courses hippiques poursuit son activité en huis clos renforcé à partir du 30 octobre 2020**

En application du décret n° 2020-1310 publié le 29 octobre 2020 - article 42-III, l'Institution des courses hippiques maintient l'organisation des courses à compter du vendredi 30 octobre 2020.

Toutes les réunions de courses hippiques se dérouleront sans public, dans le cadre d'un strict huis clos renforcé, avec l'application d'un cahier des charges très rigoureux. Seuls les intervenants ayant une fonction opérationnelle lors de la réunion sont admis sur l'hippodrome.

Les acteurs socioprofessionnels et les sociétés de courses ont démontré depuis le début de la crise sanitaire leur capacité et leur détermination à appliquer l'ensemble des consignes sanitaires avec la plus grande rigueur et sauront dans cette nouvelle période de confinement concilier l'indispensable maintien de l'activité économique avec la préservation de leur santé et de celle de leurs proches.

Le cahier des charges FNCH est consultable : [ICI](#)

**Contacts Presse :**

**FNCH** : Oisin Hopper – [o.hopper@lescourseshippiques.com](mailto:o.hopper@lescourseshippiques.com) – 06 30 96 79 63

**France Galop** : Hélène Dupuy – [hdupuy@france-galop.com](mailto:hdupuy@france-galop.com) – 06 30 41 85 89

**LeTROT** : Phoebe Strouts – [phoebe.strouts@letrot.com](mailto:phoebe.strouts@letrot.com) – 07 77 73 07 45